

La levée du moratoire relatif aux nouvelles places en maisons de repos et maisons de repos et de soins.

Dans sa déclaration de politique régionale, intitulée « La Wallonie plus forte », la nouvelle majorité Régionale a annoncé que le moratoire relatif aux nouvelles places en maisons de repos et en maisons de repos et de soins allait être levé afin de répondre plus efficacement aux besoins de la population.

Le Député Régional, Monsieur Bruno LEFEBVRE, s'est adressé à la Ministre Alda GREOLI afin de connaître les délais de mise en œuvre sur le terrain de cette politique.

Il s'inquiète en effet des réalités du terrain : listes d'attente importantes, manque de souplesse dans les normes, répartition géographique entre les lits basée sur des arrondissements administratifs, qualité de vie des résidents pas assez prise en compte,...

Dans sa réponse, la Ministre Alda GREOLI a fait remarquer qu'elle avait fait les mêmes constats et que son équipe entendait bien en tenir compte dans l'élaboration de la réforme à venir.

A propos du *timing*, la Ministre reste prudente. Elle ne peut pas répondre précisément car elle entend finaliser une « note-cadre » avant de s'engager dans un processus de rédaction de normes décrétales ou réglementaires.

Elle précise en outre que l'administration et son cabinet travaillent de concert sur le dossier de l'adaptation des normes.

Le but, conclut-elle, c'est de finaliser la réforme avant la fin de la législature.

Lien vers cette question parlementaire sur le site du Parlement de Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=81388